PROVINCE DE LUXEMBOURG
Arrondissement de Neufchâteau

Commune de Paliseul

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'ARRETE MINISTERIEL relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine potabilisable dénommé « Aux Aspèges D1 » sur le territoire de la commune de Paliseul.

En vertu de l'article R.162 du Code de l'Eau - Article D.29-7 du Livre 1er du Code de l'Environnement et D.29-8b du Décret du Parlement wallon du 31/05/2007, le Collège communal de Paliseul (à la demande de Madame la Ministre TELLIER) informe la population qu'une enquête publique est ouverte, relative au PROJET D'ARRETE MINISTERIEL relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommé ci-dessous :

Commune	**Nom de l'ouvrage**	**Code ouvrage**	**Parcelle cadastrée ou l'ayant été**		
Paliseul	Aux Aspèges D1	64/2/8/005	div. 4	Sect. A	n° 1262D

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
4 mars 2024	11 mars 2024	Administration communale de Paliseul 9 avril 2024 à 11h30	Service Cadre de vie Administration communale Grand Place 1 6850 PALISEUL

Les documents sont consultables à l'Administration communale de Paliseul, Grand Place 1 à 6850 Paliseul à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ou le jeudi soir jusque 20h auprès du service Cadre de vie, 061/27 59 86 ou par mail à urbanisme@paliseul.be.

Vos observations peuvent être transmises, au plus tard pour le dernier jour de l'enquête, **au service Cadre de vie de l'Administration communale de Paliseul, Grand Place 1 à 6850 Paliseul** ou par mail à urbanisme@paliseul.be.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme – Mme PIERRE Ludyvine).

Fait à Paliseul, le 17 janvier 2024.

Par le Collège,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

E. HEGYI Ph. LEONARD